



Convention de partenariat entre le Département du Bas-Rhin (pour le Vaisseau) et l'InSitu LAB (ISL), Diplôme supérieur d'arts appliqués du lycée Le Corbusier

Entre les soussignés :

Le Département du Bas-Rhin pour le Vaisseau, situé à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg cedex 9 et représenté par le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, M. Frédéric BIERRY

Ci-après dénommé "le Vaisseau"

d'une part,

ET :

Le Lycée-CFA des métiers de l'architecture, de la construction et du design Le Corbusier, situé au 15 rue Lixenbuhl, 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, représenté par **Denis FEIDT** – Proviseur

Ci-après dénommé "le Lycée des métiers le Corbusier"

d'autre part,

Le Lycée des métiers le Corbusier et Le Vaisseau sont également désignés ci-après individuellement par la « Partie » et collectivement et indistinctement par les « Parties ».

Préambule

Le Vaisseau est un équipement de culture scientifique et technique créé sur l'initiative du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ouvert au grand public depuis le 22 février 2005. Il s'adresse prioritairement à un public d'enfants de 3 à 15 ans, ainsi qu'aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, éducateurs, enseignants....). Depuis son ouverture, environ 180 000 visiteurs par an se rendent au Vaisseau. La vocation principale de ce centre est le développement de la curiosité aux sciences et aux techniques par une approche ludique et amusante. Il poursuit également deux autres objectifs : épauler les enseignants et les parents dans leur mission éducative et susciter des vocations scientifiques et techniques.

Les 4 missions fondamentales du Vaisseau sont :

- **rendre la science accessible**
 - **participer à l'éducation**
 - **favoriser le biculturalisme**
 - **être acteur du développement durable**

Son identité se fonde sur les 7 caractéristiques suivantes :

- **Un lieu de questionnement** (et non un simple lieu de transmission de connaissances) ;
- Un lieu d'**interactivité mécanique** et d'**interaction humaine** (par le biais des éléments interactifs et des animateurs scientifiques) ;
- Un lieu de ressources et de raisonnement par le **jeu** (le jeu et le plaisir de jouer comme outil pédagogique) ;
- Un lieu **biculturel** (une équipe biculturelle, des offres réalisées en français et en allemand, des textes bilingues à trilingues) ;
- Un lieu de transmission de valeurs favorisant le **développement durable** (par le biais du jardin et d'un agenda 21) ;
- Un lieu de **programmation riche et en renouvellement constant** (exposition permanente intérieure de 2400 m², jardin de 5000 m², animations, spectacles, films...);
- Un lieu **accessible aux personnes handicapées**.

L'équipement est situé 1bis, Rue Philippe Dollinger à Strasbourg, sur les fronts du Neudorf au pied du pont du Danube permettant un accès facile depuis la France comme depuis l'Allemagne.

Un site Internet présente le Vaisseau, ses vocations, son contenu et son évolution à l'adresse www.levaisseau.com.

Le Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués "Design" InSitu LAB situé à Illkirch-Graffenstaden conclut 4 années d'études supérieures spécialisées dans le domaine du design et des arts appliqués et vise à former des professionnels du design aux compétences étendues. Il est proposé en priorité aux étudiants issus des formations BTS design d'espace, design graphique, design de produits et aux étudiants issus des classes préparatoires aux grandes écoles, ainsi que tout autre candidat pouvant se prévaloir d'un diplôme de niveau 2 dans le domaine des arts appliqués et des métiers d'arts.

La méthodologie développée par l'InSitu LAB place l'intégralité des acteurs des territoires et de ses projets au centre du processus de conception, concevant « avec » et non « pour » les acteurs du projet. La méthodologie orientée utilisateurs constitue une démarche créative qui place les acteurs au cœur du dispositif de conception, qui convoque et rassemble les diverses compétences (espace, produit, graphisme) dans une convergence à la fois technologique, culturelle, humaine et sociale. Elle met en œuvre une démarche associant la conception de projets, produits, image et espaces, mais également de services et de systèmes d'ensemble.

Ils travaillent en groupes pluridisciplinaires, intégrant le travail collaboratif avec les futurs usagers. Ils les invitent à réinventer un modèle économique porteur de valeurs contemporaines pour une vision durable et écologique du design.

La concertation, ou co-conception, peut être définie comme une approche de la conception d'un produit, d'un service, où l'utilisateur peut jouer un rôle actif dans l'activité de conception. Il est pris comme un expert du « vivre avec », ou de l'usage. Cette démarche particulière implique par conséquent la création d'outils spécifiques permettant l'intégration de l'utilisateur dans le processus de conception.

Un site internet présente la formation DSAA InSitu Lab à l'adresse insitulab.eu ou <http://www.lyceeecorbusier.eu/dsaa/>

Dans ce cadre, le Vaisseau en tant qu'acteur local du développement de la curiosité des jeunes de 3 à 15 ans envers les sciences et techniques, cherche à développer des partenariats afin d'augmenter sa capacité à innover dans ce domaine.

Le Lab'oh, espace dédié à la créativité, est l'occasion d'inviter les communautés créatives à être en contact du public. De plus, dans le cadre de son renouvellement partiel en septembre 2018, le Vaisseau laisse des cartes blanches pour imaginer de nouveaux dispositifs muséographiques et valoriser ces filières créatives.

Le Lycée des métiers le Corbusier en tant que lieu de formation de nos futurs générations cherche des terrains d'exploration ancrés dans le réel pour compléter leur offre de formation et notamment théorique.

C'est ainsi que les deux parties ont souhaité créer une collaboration en faisant se rencontrer leurs intérêts réciproques.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation de deux projets :

- **"Laboratoire de recherche en design"** : Le Vaisseau accueillera en son sein un laboratoire de recherche en design de l'InSitu LAB pour l'année scolaire 2017/2018. Le dit laboratoire s'intitule « LABO design, médiation et pédagogies » et concerne six étudiants de deuxième année DSAA nommés à la suite : Coline LOURME, Clémence NICLOUX, Camille ROBINET, Marien SAINTE MARTINE, Édouard SIBIOUDE, Paulin VIGUIER. Les coordonnées, références et intitulés de recherche des étudiants sont présentés en annexe à la convention. L'annexe en question ne sera pas contractuelle, les projets pouvant éventuellement évoluer en fonction des discussions entre les parties.
- **"Carte blanche : laisser traces dans le LAB'OH"** : un autre groupe de huit étudiants de première année DSAA constitué dans le cadre d'un "atelier au long cours" et spécialisés sur des questions de design de communication, mèneront un travail de recherche dans le cadre de la "carte blanche" donnée aux écoles de design DSAA.
Il s'agira pour eux de questionner la possibilité de nouveaux dispositifs pour saisir la question de la mémorisation des actions, de la trace des fabrications au sein du LAB'OH.
Ils procéderont à une présentation de leurs recherches auprès de l'équipe du Vaisseau en décembre 2017. L'objectif de cette recherche, menée en parallèle avec d'autres écoles (la HEAR et l'UDS) est de nourrir la réflexion sur l'espace et les offres du LAB'OH et d'ouvrir ainsi de nouvelles idées de dispositifs pour la version 2.0 du LAB'OH qui sera mis en place en septembre 2018.

Chaque projet donnera lieu à la livraison d'une étude (contexte, actions entreprises, ...) sur chaque thématique identifiée. Ses études devront être transmises au Vaisseau au plus tard le :

- 30 juin 2018 pour le projet « Laboratoire de recherche en design ».
- 31 décembre 2017 pour le projet « Cartes blanches ».

ARTICLE 2 - DURÉE DU PARTENARIAT (voir calendrier en annexe)

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature par les PARTIES.

Le projet « Laboratoire de recherche en design » aura lieu d'octobre 2017 à juin 2018.
Le projet « Cartes blanches » aura lieu de septembre à décembre 2017.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION

Les référents pédagogiques organisent des rencontres sur le terrain entre les groupes d'étudiants, les référents professionnels et le public. Les étudiants travaillent en autonomie lors de leur présence sur les lieux d'étude. Ils s'obligent à respecter les directives et consignes qui leurs seront données par l'équipe du Vaisseau.

Le travail se déroulera en alternance entre des temps de rencontres et d'immersion sur le terrain et des temps de production à l'école, l'objectif étant d'alimenter un travail de recherche pour des travaux de diplômes d'une part, et de contribuer à une recherche prospective pour le Vaisseau d'autre part, pour nourrir les recherches menées sur « la créativité ».

Les recherches se traduiront par des tests de différents dispositifs proposés au contact du public. Cela pourra prendre la forme d'ateliers d'activités qui se tiendront essentiellement les jeudis mais plus occasionnellement à d'autres moments pour rencontrer un public spécifique aiguillé par les activités du Vaisseau. Ces ateliers se tiendront une à deux fois par mois

Ces recherches prospectives pourront mettre en lumière des besoins de productions et de nouvelles installations au sein du Vaisseau dans le cadre des recherches qu'il mène lui-même au sein de son LAB'OH. En effet, dans ce cadre, le Vaisseau s'apprête à proposer aux visiteurs un ensemble de manipulations et de réflexions favorisant les expériences pro-actives et participatives.

La réalisation de nouveaux dispositifs de manipulation devant s'ancrer de manière pérenne au Vaisseau n'est pas l'objectif des missions ici définies, mais pourront faire l'objet d'un appel à projet géré par le Vaisseau à l'issue de ces études.

ARTICLE 4 - NATURE JURIDIQUE DES RELATIONS ENTRE LES PARTIES

Les relations des PARTIES dans le cadre du présent accord sont celles de co-contractants indépendants, chaque PARTIE agissant en son nom, pour son compte et à ses frais et risques exclusifs.

Les PARTIES déclarent expressément que le présent accord ne peut en aucun cas être interprété ou considéré comme constituant un acte de société.

Par conséquent, aucune stipulation du présent accord ne pourra être interprétée comme donnant pouvoir ou mandat général à l'une des PARTIES de représenter, engager ou lier l'autre PARTIE ou encore assumer une quelconque responsabilité expresse ou tacite pour le compte d'une autre PARTIE à quelque fin que ce soit, sans l'accord express de celle-ci.

Les référents administratifs et pédagogiques sont :

- Christel Le DELLIOU et Pascaline TRIPARD pour le Vaisseau
- Cécilia GURISIK, Bruno LAVELLE pour la partie laboratoire de recherche et Jean-Claude GROSS pour la partie carte blanche

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DES PARTIES

5.1. Les obligations du Vaisseau

Le Vaisseau s'engage à :

- accueillir les étudiants de l'ISL participant au laboratoire de recherche (soit au maximum 14 étudiants), ainsi que les 2 enseignants en design accompagnateurs dans ses locaux ;

- accorder un accès gracieux aux lieux et outils de travail (ordinateurs, logiciels spécifiques) si nécessaires ;
- proposer des temps de contact avec le public pour expérimenter la plate-forme créative du laboratoire de l'ISL ;
- communiquer à l'attention des visiteurs les différents temps d'atelier ;
- Accorder un soutien financier pour les besoins matériels indispensables à la réalisation des deux projets.

5.2. Les obligations du Lycée des métiers le Corbusier

Le lycée des métiers le Corbusier s'engage à :

- organiser l'activité des étudiants de deuxième année participant au laboratoire, ainsi que l'accompagnement pédagogique des enseignants référents pour l'étude prospective menée ;
- accorder un accès gracieux aux outils de travail (ordinateurs, logiciels spécifiques) nécessaires au travail spécifique du laboratoire ;
- rémunérer en partie les intervenants extérieurs apportant une expertise technique aux projets des étudiants ;
- Les étudiants s'engagent à être clairement identifiables, à respecter et à ne pas perturber l'activité des lieux et personnes ;
- Les étudiants du laboratoire de recherche s'engagent à publier les comptes-rendus d'activité des ateliers menés au Vaisseau sur le site de l'ISL. Ces comptes-rendus rassemblés par période donneront lieu à la fabrication d'une petite édition papier qui sera remise au Vaisseau en minimum trois exemplaires à chaque édition *.
- Les étudiants de première année travaillant sur la carte blanche s'engagent à livrer des dossiers de préconisations comprenant films, maquettes, croquis ou autres formes.
- En tant qu'intervenants ponctuels ils s'obligent à respecter les règles de discrétion et de réserve pour les informations qui leur seront communiquées et ne faire aucune diffusion sans le consentement du responsable du Vaisseau. Ils s'engagent à intervenir dans le respect des opinions de chacun et à ne pas communiquer de données personnelles au public.
- Les étudiants s'engagent à respecter le droit à l'image et à la vie privée de toutes les personnes qu'ils seraient amenés à photographier, filmer et/ou interviewer. Avant toutes captures, les étudiants devront se rapprocher du service communication du Vaisseau pour connaître l'ensemble des procédures préalables à mettre en œuvre.

5.3 Les obligations réciproques

Les PARTIES s'engagent jusqu'au terme de la présente convention à poursuivre leurs collaborations de façon responsable.

Aucun reportage ne pourra être réalisé ni diffusé sans l'accord préalable de l'ensemble des deux parties.

ARTICLE 6 - FINANCEMENT DU PROJET

6.1 Projet "Laboratoire de recherche en design"

Un soutien financier de 2 500 € TTC pour les dépenses d'impression, de matériel de maquette, prototypage et de frais pédagogiques est accordé au lycée des métiers Le Corbusier par Le Vaisseau. Il sera versé à l'établissement sur présentation d'une facture globale dûment signée par l'ordonnateur et l'agent comptable. Le budget sera consacré à :

- la matière d'œuvre pour les expérimentations et prototypages ;

- l'accompagnement d'intervenants (artistes, techniciens, en supplément des heures rémunérées par le rectorat) ;
- la conception et la fabrication d'éléments de médiation et de communication.

6.2 Projet "Carte blanche : laisser traces dans le LAB'OH"

Un soutien financier de 1000 € TTC est accordé au lycée des métiers Le Corbusier par Le Vaisseau. Il sera versé à l'établissement sur présentation d'une facture globale dûment signée par l'ordonnateur et l'agent comptable. Le budget sera consacré aux frais de recherches et de mise en pratique.

6.3 Calendrier de paiement et pénalités

Afin de permettre aux étudiants de procéder aux achats des besoins matériels indispensables à leurs travaux, le Vaisseau s'engage à verser l'intégralité du soutien financier de chaque projet au plus tard le 31 mars 2018, soit 3.500 € TTC correspondant à :

- 2.500 € TTC pour le Projet "Laboratoire de recherche en design" ;
- 1.000 € TTC pour le projet "Carte blanche : laisser traces dans le LAB'OH".

En l'absence de transmission des études relatives à chaque projet dans les délais prévus (voir article 5.2 qui définit le format des livrables), le Lycée des métiers Le Corbusier s'engage à rembourser une somme proportionnelle au nombre d'études non transmises.

Ex. dans le cadre du Projet "Laboratoire de recherche en design", 6 études sont attendues. Si le Lycée des métiers Le Corbusier ne transmet pas 2 études sur 6, ce dernier sera redevable de 833 € TTC.

ARTICLE 7 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les deux parties reconnaissent que les étudiants resteront les auteurs exclusifs des productions qu'ils auront réalisées dans le cadre de la présente convention.

Tous les travaux seront soumis à la licence Creative Commons CC BY-NC-SA (Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions).

Les deux parties auront ainsi tous droits de diffusion des œuvres réalisées. Les objets prototypés seront librement utilisés par les étudiants lors de toute activité liée au travail de recherche réalisé par chacun pour son diplôme, y compris la présentation et soutenance finale. Le Vaisseau pourra selon ses besoins utiliser avec l'accord des étudiants sans que cela n'ouvre droit pour les étudiants à une rémunération de quelque nature que ce soit, les objets prototypés à l'occasion des ateliers de recherche que les étudiants auront menés dans ses locaux.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être modifiée d'un commun accord par voie d'un avenant.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION

Chacune des parties à la présente convention peut provoquer la résiliation du présent partenariat pour non-respect des engagements contractuels cités plus haut ou pour toute action mettant en péril la sécurité des biens et des personnes. Les Parties doivent résilier la convention par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception explicitant les

motivations. La PARTIE défaillante dispose de 30 jours pour présenter ses observations afin de parvenir à une solution amiable.
Au-delà de ce délai, la résiliation prendra effet au terme d'un délai de 45 jours à compter de la date d'envoi de la lettre recommandée avec accusé réception.

ARTICLE 10 – LITIGES

En cas de différents, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour une résolution à l'amiable. Si aucun accord ne peut être trouvé dans un délai de 2 mois à compter d'une déclaration explicite du litige, celles-ci conviennent de soumettre tous litiges pouvant naître de la présente convention au Tribunal administratif de STRASBOURG.

Fait à _____,

Le _____
En deux (2) exemplaires originaux

Pour le Vaisseau
Nom :

Pour le lycée Le Corbusier
Nom :

Fonction :

Fonction :

Signature

Signature :